

COMITE DIRECTEUR

Réunion des 15 et 16 Mai 2009 à Paris

- Présents : M. Yvan MAININI, Président.
Melles Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER.
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU, Sophie GABORY, Catherine GISCOU, Nadine GRANOTIER, Loëtita MOUSSARD-LOUBENS, Jacqueline PALIN, Marie-Noëlle SERVAGE et Nicole VERLAGUET.
MM Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jacques DENEUX, Francis FLAMME (vendredi), Jean-Marie FLORET, Frédéric FORTÉ, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Christian LECOMPTE, Philippe LEGNAME, Christian MISSER, Gérald NIVELON, Philippe RESTOUT, Jean-Pierre SIUTAT et Yannick SUPIOT.
- Invités : MM. David ATTAR (Président de la Ligue Picardie), René KIRSCH (Président de la Ligue Alsace) et Jacques LAURENT (Président de la Ligue Champagne-Ardenne)
- Représentants du Conseil d'Honneur : MM. Michel BIZOT et Jean-Claude BOIS.
- Excusés : Mmes Anne-Marie ANTOINE et Yolaine COSTES
MM. Georges PANZA et René LE GOFF.
- Assistent : MM. Jean-Pierre de VINCENZI (DTN), Alain GAROS (vendredi), Patrick BEESLEY et Christophe ZAJAC. Melle Frédérique VALET.

Réunion du vendredi 15 mai 2009

1. Ouverture

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents. Il excuse Anne-Marie ANTOINE et René LE GOFF pour des raisons de santé, Yolaine COSTES pour des raisons de démarches publiques et Georges PANZA pour des raisons familiales.

Informations diverses :

- Le nombre global de licenciés est d'environ 449 000. Ce qui correspond à une légère baisse de 1,5 % par rapport à l'année dernière. On remarque une augmentation d'un millier de licenciés féminins mais surtout une chute de 7000 licenciés masculins.
- Lundi 18 mai 2009 aura lieu une soirée pour rendre hommage à Henri SERANDOUR qui n'est pas candidat à sa succession à la Présidence du CNOSF.
- L'Assemblée Générale Élective du CNOSF se tiendra le mardi 19 mai 2009. Quatre grandes figures du monde sportif français se sont portés candidats à la Présidence : Jean-Louis BOUJON, Guy DRUT, Denis MASSEGLIA et Jean-Luc ROUGÉ.
- Ce week-end auront lieu les Finales de Coupes de France à Bercy. Il se profile un succès en termes de remplissage de la salle, d'animations et de recettes.
- La semaine dernière se tenait l'Assemblée Générale de FIBA-Europe. Le Président tient particulièrement à remercier les membres du Bureau Fédéral, du Comité Directeur, le Président de la Ligue Régionale Côte d'Azur ainsi que le Président du Comité Départemental Alpes-Maritimes qui ont activement participé à la bonne organisation de cet événement.

2. Débat d'Orientation

a) Poursuite de la Réorganisation Fédérale

Jean-Pierre SIUTAT reprend la plaquette réalisée par le Service Communication et distribuée aux membres du Comité Directeur. Les trois axes stratégiques de la Politique Fédérale y sont repris ainsi que les orientations politiques qui en découlent. On y retrouve également les trois entités qui composent l'organigramme de la FFBB :

- Le décisionnel: le Bureau Fédéral + le Comité Directeur + le Directeur Technique National
- Le prospectif: le Département Recherche et Développement qui comprend les quatre pôles (Haut-Niveau, Formation, Marketing et Territoires)
- L'opérationnel: le Département Administration Générale et Finances

Christophe ZAJAC occupera les fonctions de Directeur Administratif et Financier en remplacement de Dominique LATTERADE nommé Directeur Technique National à la Fédération Française de Lutte. Mathieu SOUCHOIS quittera ses fonctions au sein du Ministère des Sports pour lui succéder au poste de Directeur du Pôle Formation.

Jean-Pierre SIUTAT continue son exposé par la méthodologie de mise en œuvre de la commande Politique Fédérale diffusée aux membres du Comité Directeur. Chaque axe stratégique, orientation politique et objectif y est codifié. Ce dossier de référence reprend également :

- le document bilan et perspectives qui a permis d'ancrer les bases de la politique fédérale
- le courrier du Secrétaire d'État concernant la Convention d'objectifs des quatre années à venir
- les idées qui ont émergé des groupes de travail lors du Séminaire de Lisses en février dernier par pôle
- les idées qui ont émergé des groupes de travail lors du Séminaire de Lisses en février dernier par objectif
- Une méthode de travail déclinée en sept points (état des lieux, objectifs intermédiaires, moyens, moyens financiers, les actions, calendrier prévisionnel et les critères d'évaluation)

Jean-Marie FLORET ne comprend pas où est la transversalité dans l'opérationnel et le prospectif.

Yvan MAININI: l'ensemble des compétences seront fondues pour plus de cohérence dans la nouvelle organisation. L'opérationnel est divisé en deux formes: administrative et développement.

Jean-Pierre SIUTAT : il faut traiter le quotidien mais surtout inventer le futur. Effectivement l'expertise des commissions est indispensable pour un meilleur avenir mais certains sujets concernent de nombreux intervenants et toutes les compétences sont nécessaires pour élaborer le meilleur projet.

Jean-Marie FLORET : un sujet n'impacte pas seulement une commission et donc un pôle en particulier. Il est difficile de trouver un référent pour partager des réflexions.

Yannick SUPLOT demande si on peut utiliser ce document pour décliner la politique fédérale FFBB lors des négociations de convention avec les Conseils Régionaux et DDRJS.

Yvan MAININI confirme et indique que des réunions, organisées directement sur le terrain entre le 15 mai et le 15 juin 2009, permettront d'expliquer les objectifs et directives de la nouvelle Politique Fédérale et ainsi remettre les documents de manière officielle.

Gérald NIVELON dit avoir du mal à appréhender la totalité de la politique fédérale et indique qu'il aurait aimé que l'ensemble du Comité Directeur soit plus associé dans le travail de synthèse et de validation. Sans remettre en cause la qualité du travail fait par le Bureau Fédéral, il lui semble difficile d'apprécier à sa juste valeur le document détaillé de présentation remis en ouverture de la réunion.

Jean-Pierre HUNCKLER fait un rapide état des lieux sur le réaménagement des locaux suite à l'achat en cours du 5ème étage au 111 rue du Château des Rentiers. Un audit sera fait par Christophe ZAJAC pour connaître les besoins de chacun en fonction de la réorganisation des pôles. Une proposition d'aménagement sera proposée au Comité Directeur pour validation en octobre 2009. A noter que dans la mesure du possible le Musée du basket sera rapatrié dans nos murs.

b) Modifications Réglementaires

1. Francis FLAMME reprend le document des propositions de modifications réglementaires relatives à la Commission Contrôle de Gestion distribué aux membres du Comité Directeur.

Yvan MAININI souhaite alerter les membres du Comité Directeur sur ce point de règlement qui consiste à ce que tout club en dépôt de bilan soit rétrogradé. Cette modification qui existe dans d'autres sports, est beaucoup plus substantielle qu'il n'y paraît. Il faut faire la différence entre dépôt de bilan et liquidation. Ce débat mérite vraiment d'être creusé.

Christian AUGER : l'intitulé « ouverture de procédure de redressement judiciaire » pose problème car cela n'entraîne pas automatiquement une liquidation.

Pierre COLLOMB : il y a un effet pervers dans la notion de dépôt de bilan. Il s'agit d'un acte volontaire, les clubs peuvent, pour éviter une sanction immédiate, retarder le début d'une procédure et entraîner de ce fait une liquidation.

Jean-Pierre HUNCKLER souhaite séparer le débat du domaine sportif et celui des sociétés civiles. Le dépôt de bilan, dans le cas d'un club sportif, sera perçu comme une solution facile pour ne pas assumer les risques pris et repartir de zéro.

Yannick SUPIOT: les équipes qui n'ont pas joué le jeu pénalisent les autres.

Pierre COLLOMB : la sanction est elle inéluctable ? N'est-il pas mieux d'accompagner les clubs pour éviter de tomber dans des situations inextricables? Il y aura toujours des équipes qui ne joueront pas le jeu. Un redressement judiciaire n'éponge pas une dette mais permet de geler les paiements.

Jean-Marie FLORET: il y a surtout une éthique à respecter et la proposition réglementaire de la Commission de Contrôle de Gestion va dans ce sens.

Yvan MAININI : les dirigeants de clubs ne doivent pas avoir la solution facile de déposer le bilan.

Rémy GAUTRON : le texte peut il être juridiquement contesté?

Pierre COLLOMB : le problème n'est pas légal mais moral. Ce changement réglementaire est-il favorable au développement du basket ?

Marie-Noëlle SERVAGE s'interroge sur d'autres moyens que celui ci pour encadrer et sanctionner simplement les récidivistes, ce qui permettrait de limiter les situations difficiles à posteriori.

Le vote ne dégage pas de majorité = 13 pour, 13 contre et 2 abstentions.

Francis FLAMME : propose de changer le terme de « sera automatiquement » par « pourra être » rétrogradé.

Yvan MAININI: la Chambre d'Appel devra prendre la décision d'une éventuelle rétrogradation sans possibilité de réexamen.

Le texte proposé est donc le suivant : Article 306 - Procédure de redressement judiciaire et liquidation judiciaire (février 98) : Toute association ou société sportive faisant l'objet d'un dépôt de bilan ou de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, pourra être rétrogradée en division inférieure pour la saison sportive suivante, indépendamment du classement final de la saison en cours. (...)

Accord du Comité Directeur

- Ajout à l'article 609.25g : peut être sanctionnée toute association ou société sportive qui n'aura pas respecté les échéances du plan d'apurement (40/30/30) du passif fixé par la commission.
- Supprimer les pénalités financières et mettre une pénalité de points
- L'accession en LFB ne se fera que pour un club avec une situation nette positive
- Engagement en Coupe d'Europe soumis à des critères financiers

- Précision sur les documents à produire avant le 15 avril
 - Rapport du CAC sur la situation estimée de la saison en cours et le budget prévisionnel de la saison suivante
 - Production de la balance arrêtée au 31 mars 2009

Accord du Comité Directeur sur toutes ces demandes de modifications réglementaires.

2. Philippe LEGNAME présente les propositions de modifications des Règlements Sportifs Particuliers des différents Championnats de France.

A. Pour la NM1 : Une réunion s'est tenue au siège de la Fédération le vendredi 06 mars 2009, au cours de laquelle les Présidents de NM1 ont transmis des propositions de modifications de la formule du championnat et des règles de participation.

a. Pour la formule du championnat : il est proposé de mettre en place à l'issue de la 1^{ère} phase (18 clubs en matchs aller-retour) un play-off opposant en ¼ de finale sur un match (sur le terrain du mieux classé) :

- Match 1 : 2^{ème} contre 9^{ème}
- Match 2 : 5^{ème} contre 6^{ème}
- Match 3 : 3^{ème} contre 8^{ème}
- Match 4 : 4^{ème} contre 7^{ème}

Les vainqueurs des ¼ de finales disputent une phase finale (sur le terrain de l'équipe 1^{ère} de la première phase) avec le 1^{er} jour les demi-finales (vainqueur match 1 contre vainqueur match 2 puis vainqueur match 3 contre vainqueur match 4) et le 2^{ème} jour la finale opposant les vainqueurs des ½ finales. Le 1^{er} de la 1^{ère} phase est champion de France et accède en PROB. Le vainqueur des play-offs est le 2^{ème} accédant en PROB.

Après discussion, le Comité Directeur accepte à la majorité la modification pour la saison prochaine (24 pour, 1 contre et 3 abstentions)

b. Pour les règles de participation : les Présidents ont proposé des modifications dont l'objectif est de favoriser la participation des joueurs français à savoir :

(1) Date de qualification : possibilité de qualifier des joueurs, quelle que soit leur nationalité, jusqu'à la 12^{ème} journée retour (dans le respect de l'article 13.2 des Règlements Sportifs des Championnats, Trophées et Coupe de France). Les clubs souhaitent avoir la possibilité sur ce point, de pouvoir recruter après le 30 novembre un joueur français au chômage depuis le début de la saison plutôt qu'un joueur étranger.

(2) Joueur étranger hors EEE : les Présidents de NM1 ont proposé la possibilité d'aligner au maximum jusqu'à 4 joueurs étrangers hors EEE différents au cours d'une même saison en maintenant la disposition précisant qu'un club ne peut utiliser au cours d'une même rencontre, qu'un joueur étranger hors EEE.

(3) Types de licences autorisées : 6 M ou T quelle que soit la nationalité (cette saison, les clubs avait la possibilité d'aligner 4 M ou T français + 2 M ou T étrangers). Ces modifications prévoient la suppression des dispositions relatives à l'interdiction de remplacer un joueur étranger hors EEE pendant sa suspension et à la possibilité de recruter un joueur étranger hors EEE ayant évolué dans un club LNB au cours de la même saison.

Après discussion, accord du Comité Directeur sur les points 1 et 2.

Pour le point 3 le Comité Directeur décide : possibilité d'aligner 4M ou T français + 2M ou T étrangers ou 5M ou T français + 1M ou T étranger ou 6M ou T français.

B. Phase finales de NM2 et la NF2 : il est proposé de modifier la formule des ¼ de finale en matchs aller-retour en la remplaçant par un ¼ de finale en 2 matchs gagnants avec le match aller sur le terrain du 2^{ème} et le match retour et la belle éventuelle sur le terrain du 1^{er}.

Une autre formule de phase finale est évoquée.

Après discussion, il est demandé à la Commission Fédérale Sportive d'étudier les possibilités et de faire une proposition définitive au prochain Comité Directeur.

C. Pour l'ensemble des Championnats de France séniors :

- a. Les clubs de ces divisions ont demandé la suppression de la règle relative à l'obligation d'aligner sur les feuilles de matchs, 2 joueur (euse) s de -21 ans (ou -23 ans selon les cas) ayant une participation effective.

Après débat, le Comité Directeur refuse de supprimer cette règle et demande qu'un groupe de travail formé de Jean-Pierre DE VINCENZI, Jean-Pierre SIUTAT, Philippe LEGNAME et 2-3 Présidents ou entraîneurs de clubs de NM1 propose une solution alternative.

- b. Article 434 (...) 5b) interdiction pour le-a sportif-ve évoluant dans cette équipe de percevoir une rétribution financière en contrepartie de la pratique du Basketball même en l'absence de contrat de travail. Cette restriction ne s'applique au-à le-a sportif-ve lié-e par une convention de formation avec l'une association **ou société sportive de LNB ou LFB ayant un centre de formation agréé ou en cours d'agrément (demande déposée à la FFBB avant le 1^{er} septembre de la saison en cours)**

Accord du Comité Directeur

3. Jean-Pierre SIUTAT expose aux membres du Comité Directeur les décisions du Bureau Fédéral suite aux 6 propositions de modifications réglementaires de la LNB.

1. La mise à disposition de 2 places en NM2 ou NM3 pour les équipes Espoirs PRO A des 2 clubs descendants en PRO B ou à défaut pour des clubs de PRO B candidats et ayant déjà une équipe réserve en pré-national.

Le Bureau Fédéral souhaite proposer la modification à partir de la fin de la saison prochaine.

Accord du Comité Directeur

2. La mise à disposition pour tous les clubs de la LNB d'une place cadets France 2^{ème} division ou 1^{er} division si le classement le permet – soit 34 places.

Le Bureau Fédéral souhaite accepter la modification

Accord du Comité Directeur

3. Mise en place d'une double licence pour les joueurs

Le Bureau Fédéral souhaite une étude au cours de la saison 2009-2010 pour une application en 2011.

Accord du Comité Directeur

4. La DTBN - Un allègement et assouplissement du Cahier des charges pour la PRO B

Le Bureau Fédéral souhaite refuser le point concernant la formation sportive. Il refuse également le point sur l'encadrement sportif des Centres de Formation car il s'agit d'une problématique à destination du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, de la Vie Associative et des Sports.

Accord du Comité Directeur

5. Harmonisation des dates limites de mutation pour les aspirants / stagiaires avec celles de la LNB.

Le Bureau Fédéral souhaite refuser la proposition

Accord du Comité Directeur

6. Valorisation des équipes réserves « jeunes » par une augmentation des licences T ou M.

Le Bureau Fédéral souhaite refuser la proposition

Accord du Comité Directeur

Jean-Marc JEHANNO informe le Comité Directeur d'une nouvelle problématique soumise au niveau de la LNB: un centre de formation doit avoir 5 conventions minimum pour être agréé mais pour signer des conventions il faut être agréé.

Jean-Pierre DE VINCENZI: propose d'ajouter au cahier des charges la possibilité d'une saison provisoire pour les centres de formations pour obtenir leur agrément.

4. Stéphanie PIOGER expose deux propositions de modifications réglementaires :

- **NF1. Article 9 – Participation (...) Par dérogation à l'article 416.4 des règlements généraux de la FFBB, une joueuse ressortissante d'un pays hors EEE, pour laquelle les démarches de régularisation de la situation sur le territoire national sont en cours, n'a pas à produire un titre de séjour en cours de validité à la date du dépôt de la demande sur lequel figure une date d'entrée antérieure au 1^{er} janvier précédant la saison sportive en cours. (...)**
Le Comité Directeur refuse la suppression de cette règle.

- Article 425 (...) **4. Préalablement à la délivrance des licences, les différentes instances fédérales compétentes doivent procéder à la vérification de la validité : du type de licence sollicité et des documents fournis à l'appui de cette demande.**
Accord du Comité Directeur à l'unanimité

5. Thierry BALESTRIERE expose la modification réglementaire de la LFB portant sur l'article 2 et l'article 6.6.

Accord du Comité Directeur à l'unanimité

c) Cahier des Charges Championnat de France Jeunes – Projet Club Formateur

Bernard GAVA commente le document distribué aux membres du Comité Directeur. L'objectif du projet club formateur est de créer à l'image du concept « École Française de Minibasket », un label qualité pour les groupements sportifs œuvrant en priorité dans les catégories Benjamin(e)s, Minimes Filles et Garçons ainsi que Cadets et Cadettes. Cette demande émane du Comité Directeur de février 2007 à Nancy.

Yvan MAININI : le nom doit être original et parlant. Est-il nécessaire de mettre des niveaux ?

Jacques LAURENT: en Champagne-Ardenne, un club formateur doit l'être sur l'ensemble des critères du projet. Une case non remplie est considérée comme éliminatoire.

Christian MISSER : la notion de formateur pose problème par rapport aux clubs qui ne peuvent pas être retenus. Le mot « qualité » n'est il pas mieux approprié?

Roselyne BIENVENU connaît une difficulté par rapport à la lecture de ce document. A première vue le projet club formateur ne s'adresse qu'aux jeunes joueurs. Il y a là une nécessité de redéfinir les objectifs.

Yvan MAININI propose de rajouter « ...des groupements sportifs formant des personnes qui aident à la périphérie des équipes »

Bernard GAVA rappelle que ce projet sera effectif et opérationnel en décembre 2009.

Yvan MAININI souhaite qu'il débute en septembre 2009.

Jean-Yves GUINCESTRE demande que les Ligues Régionales et les Comités Départementaux soient informés des candidatures des clubs.

Bernard GAVA rappelle que dans la procédure, les Ligues et les Comités doivent valider chaque candidature.

Frédéric JUGNET: l'attitude de ce projet au départ vis à vis du club apporte une plus value et un jugement. Les changements effectués sur le document ne reflètent pas ce coté pédagogique. Il faut faire attention car des clubs qui font un bon travail ne seront jamais valorisés. Il conclut en évoquant la méthode d'analyse qui n'est pas la même d'un thème à l'autre : celui de la formation connaît une approche positive alors que celui des moins de 21 ans est plus dans la sanction.

Yvan MAININI: la démarche est purement volontariste à l'instar des Écoles de Françaises de Minibasket.

d) CFAMC

Jacques DENEUX revient sur le Forum de l'Arbitrage qui s'est déroulé le week-end dernier à Martigues où les principaux sujets de réflexion se sont axés autour des OTM.

Les propositions de modifications réglementaires sont:

- Changement d'affectation d'un arbitre au titre de la charte : un arbitre qui a acquis l'ancienneté nécessaire dans son nouveau club et qui souhaite compter pour ce club doit faire sa demande auprès de son Comité (avec copie à son ancien club) avant le 15 juin de la saison en cours. Passée cette date, il ne pourra faire une demande que lors de la saison suivante.

Accord du Comité Directeur

- Quota d'arbitres que peut exiger une structure à la structure inférieure : la Fédération a la possibilité d'exiger qu'une Ligue Régionale mette à sa disposition un nombre d'arbitre égal à 1,25 fois le nombre des équipes de cette Ligue qui évoluent dans les championnats de France. Cette disposition est identique pour les Ligues envers les départements. (...) Toute ligue (ou département) qui ne mettrait pas ses arbitres à disposition, pourrait être sanctionné d'une amende égale à une somme fixée chaque saison par le Comité Directeur, somme multipliée par le nombre d'arbitres manquants. En cas de récidive, le non-respect de cette règle pourrait conduire la Fédération (ou la Ligue Régionale) à redéfinir le nombre de places accordées aux clubs issus des structures en infraction.

Après débat, le Comité Directeur accepte la modification avec le terme « peut exiger » dès la saison 2009-2010 et refuse d'infliger une amende financière pour ceux qui n'appliquent pas cette règle.

Le Comité Directeur demande à ce qu'une zone de dialogue soit ouverte entre les différents acteurs de la CFAMC, des CRAMC et des CDAMC pour trouver une solution à ce problème.

- Désignation des arbitres mineurs : lorsqu'une structure désigne des arbitres mineurs, elle doit demander, en début de saison, une autorisation parentale de désignation.

Après discussion, accord du Comité Directeur.

- Les indemnités OTM

Après discussion, le Comité Directeur propose l'utilisation d'un seul véhicule indemnisé pour deux ou trois OTM lors de déplacements importants et demande à ce qu'une étude soit proposée au prochain Comité Directeur du 28 juin concernant les indemnités.

e) Commission Médicale

Jean-Yves GUINCESTRE revient sur le Règlement Médical distribué lors du Comité Directeur de Lisses en février dernier. Il attire l'attention des membres du Comité Directeur sur le point où un contrat est demandé entre la FFBB et les médecins régionaux afin de réguler les conditions d'exercice ainsi que les honoraires pour le défraiement du médecin.

Yvan MAININI : la notion de contrat ne résout pas tout. Une étude juridique approfondie est nécessaire.

Jean-Yves GUINCESTRE : un exercice à titre bénévole est envisageable.

Il poursuit son exposé avec trois documents distribués aux membres du Comité Directeur:

- Prévention des accidents cardio-vasculaires
- Cœur et activité sportive : les 10 règles d'or
- Contrôles anti-dopage

Suite à une demande de la Commission Juridique, il précise qu'un certificat médical est valable un an après la date de la signature et propose une modification dans le règlement général : Article 416 – 1. Toute personne physique sollicitant une licence doit fournir : l'imprimé type de demande de licence dûment complété comprenant le certificat médical de non contre indication à la pratique de Basketball (excepté pour les dirigeants) ~~datant de d'une durée de moins de trois mois~~ **d'une durée de moins de trois mois d'un an** et la demande d'adhésion à l'assurance de groupe d'assurance ; (...)

Accord du Comité Directeur

Réunion du samedi 16 Mai 2009

Le Président et le Comité Directeur souhaitent particulièrement féliciter:

- Le Club de Cholet pour son remarquable parcours en Eurochallenge Men
- Jacqueline PALIN et Anne-Marie COLCHEN décorées de la Légion d'Honneur à la promotion de Pâques.
- le Club de Bourges qui a remporté le titre de Champion de France Féminine
- Yannick SOUVRE, maman d'un petit garçon depuis hier

3. Administration Générale

a) Situation Financière au 30 avril 2009

Rémy GAUTRON fait un état de la situation financière de la FFBB au 30 avril 2009. L'exercice devrait être équilibré.

b) Zones : Délégation de signature aux Délégués et Trésoriers

Rémy GAUTRON propose aux membres du Comité Directeur de valider la délégation de signature aux Délégués de Zones et Trésoriers.

- Nord : Christian AUGER (Délégué) et Alain SAVIGNY (Trésorier)
- Est : Jacques LAURENT (Délégué) et Bernard LAVERGNE (Trésorier)
- Sud-est : Philippe LEGNAME (Délégué) et Babette GIL (Trésorière)
- Sud-ouest : Jean-Marie FLORET (Délégué) et Francis DEDIEU (Trésorier)
- Ouest : Jean-Yves GUINCESTRE (Délégué) et Eric GROLLEAU (Trésorier)
- Centre : Sophie GABORY (Déléguée) et Daniel POULAIN (Trésorier)
- Antilles et Guyane : Michel POMMIER
- Océan Indien : Jean-François BEAULIEU
- Pacifique : Robert VAUTRIN

Accord du Comité Directeur

Rémy GAUTRON poursuit son exposé avec l'emprunt de 1.500.000 € sur 10 ans au taux de 3.45 %, décidé au Comité Directeur de Lisses, pour acquérir le 5^{ème} étage du 111, rue du Château des Rentiers 75013 Paris.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de contracter un emprunt auprès du Crédit Coopératif avec un remboursement sur capital constant.

Roselyne BIENVENU revient sur la méthode utilisée par la FFBB pour consulter les Délégués Fédéraux. La démarche de consultation à distance est intéressante mais renvoie à une question de crédibilité et validité de la décision ainsi que la démocratie garantie par nos assemblées générales.

Yvan MAININI : la décision avait été prise lors de l'Assemblée Générale de Deauville. Cette consultation n'en est qu'un complément. La non-confidentialité était déjà effective car le vote s'est fait à main levée.

Roselyne BIENVENU n'est pas certaine qu'il n'y ait pas de problème juridique. A Deauville a été voté un quitus pour engager les négociations. Elle souhaite alerter le Comité Directeur sur une vigilance à garder si des soucis financiers surviennent.

c) Commission des Agents Sportifs

Roselyne BIENVENU présente au Comité Directeur les points suivants :

- La composition de la Commission :
 - o Présidente : *Roselyne BIENVENU - Pierre COLLOMB (suppléant)*
 - o Basket : *Gregory HALIN - Stéphanie PIOGER (suppléante)*
 - o Juridique : *Christophe ZAJAC - Clément SOURIOUX (suppléant)*
 - o Sportifs : *Isabelle FIJALKOWSKI – Nathalie LESDEMA (suppléante)*
 - o Sociétés Sportives : *Jean-Pierre GOISBAULT – Fabien MANEUF (suppléant)*
 - o LNB : *Cyrille MULLER – Olivier MOLINA (suppléant)*

- Entraîneurs : *Francis CHARNEUX – Cyril SICSIC (suppléant)*
- Agents Sportifs : *Nicolas PAUL – Olivier MAZET (suppléant)*
- Membres consultatifs : *Jean-Pierre DE VINCENZI (DTN) – Jean-Pierre KARAQUILLO (CNOSF) – Caroline MEAUDRE (CNOSF – suppléante) – attente de la nomination du représentant Pôle Emploi*

Accord du Comité Directeur

- L'ensemble des membres de la Commission des Agents sportifs souhaitent remercier les membres de la précédente Commission et plus particulièrement son président M. Jean BAYLE-LESPITAU pour les travaux qu'ils ont menés durant la mandature précédente et qui seront d'utiles repères pour cette nouvelle Commission.
- L'examen se tiendra le vendredi 29 mai 2009 sous forme de deux épreuves de deux heures chacune : l'épreuve Générale de 10h à 12h portant sur les connaissances juridiques et l'épreuve Spécifique de 14h à 16h portant sur les connaissances basketball. Il y a 38 inscrits à l'examen dont 12 non recevables (dossier non complet ou candidature non confirmée), ce qui porte le nombre total de postulants à 26.
- On recense à ce jour 29 demandes de renouvellement dont 3 non reçues.

Frédéric FORTE : comment cela se passe si un agent, avec qui un club/joueur est en contrat, ne renouvelle pas sa licence ?

Stéphanie PIOGER : tout contrat avec un agent qui ne figure pas sur la liste validée par le Comité Directeur de la FFBB ne peut être homologué.

- 2 cas particuliers :
 - MEITE Fatou : (Société EFKALIBLUE) : a réussi l'examen en 2008, officialisé par le Comité Directeur du 17 mai 2008. Elle n'a jamais demandé à utiliser sa licence et sollicite aujourd'hui sa délivrance.
 - ARBO Laurent : est titulaire d'une licence d'agent sportif FFBB depuis le 12 mai 2007. Par courrier du 6 avril 2009, il sollicite le retrait de sa licence d'agent sportif dans la mesure où il exerce depuis septembre 2008 pour PROVALE (syndicat des joueurs de Rugby) et s'estime être en incompatibilité.

Accord du Comité Directeur

Accord du Comité Directeur

Roselyne BIENVENU finit son exposé par la présentation des deux axes de travail de la Commission des Agents Sportifs pour les quatre années à venir :

- une élaboration de documents de référence pour les rapports d'activités des Agents Sportifs
- une réflexion sur une charte déontologique où seront consignés des principes et valeurs à destination des Agents Sportifs et de la FFBB

Yvan MAININI : ces axes sont intéressants car la loi relative aux Agents Sportifs risque d'évoluer.

Gérald NIVELON fait état d'un mail reçu directement par les Ligues Régionales et Comités Départementaux émanant d'une personne qui à priori n'est pas un agent sportif afin de se mettre en contact avec des joueurs et des clubs par le biais d'un site internet. Il craint que cette démarche soit dangereuse notamment vis-à-vis de nos plus jeunes licencié(e)s.

Yvan MAININI : il convient là de demander des explications auprès de l'expéditeur de ce mail pour parer à d'éventuels débordements.

Frédéric FORTE : comment cela se passe avec un Agent Sportif qui n'a pas renouvelé sa licence auprès de la FFBB mais qui en possède une auprès de la FIBA ?

Yvan MAININI : il réside ici une réelle nécessité d'harmoniser les textes entre la FIBA et la FFBB concernant les Agents Sportifs. Cependant la loi française sur le territoire français prévaut sur la FIBA.

Yannick SUPIOT souhaite que la Commission des Agents Sportifs établisse un document qui retrace les limites d'intervention d'un agent sportif.

Yvan MAININI : cette problématique relève du Comité Directeur de la FFBB et non de la Commission des Agents Sportifs. Un courrier a été fait au Ministre des Sports afin d'acter la limite du niveau de catégorie à partir duquel un agent sportif peut exercer.

Roselyne BIENVENU : il faut rester vigilant et prendre aussi en compte la surenchère des joueurs.

Christophe ZAJAC précise que les détenteurs d'une licence Agent Sportif FIBA peuvent demander une équivalence sous examen de la Commission des Agents Sportifs et validation du Comité Directeur de la FFBB pour exercer en France.

Roselyne BIENVENU : la validation de la réussite à l'examen sera demandée au Comité Directeur de l'Assemblée Générale le 28 juin prochain.

4. Organisations Diverses et Communication

a) Assemblée Générale à Lille

- Yvan MAININI revient sur l'organisation de la prochaine Assemblée Générale de la FFBB qui aura lieu du 25 au 28 juin 2009 :
 - o le forum : les espaces thématiques seront regroupés selon la nouvelle réorganisation.
 - o le zoom aura pour thème « la Politique Fédérale FFBB : orientations et réorganisation »
 - o l'organisation matérielle est confiée à FBO
- La Commission de Vérification des Pouvoirs est composée de Didier DOMAT, Pascal GOUDAIL, Jean-Yves MARCHAND et Christophe ZAJAC.

Accord du Comité Directeur à l'unanimité

b) Assemblée Générale 2010

Marie-Noëlle SERVAGE informe le Comité Directeur des trois candidatures pour l'Assemblée Générale 2010 : Limoges, Aix les Bains et Besançon. Les dossiers seront étudiés lors du Bureau Fédéral du 5 juin 2009.

c) Équipes de France

Jean-Pierre DE VINCENZI fait un état des lieux de la situation des Equipes de France Masculines et Féminines concernant la Campagne d'été 2009:

- U16 Filles : cette équipe a un potentiel intéressant et sera confrontée à un Championnat d'Europe relevé avec un ¼ de finale sec.
- U18 Filles : elles seront en stage à Mont de Marsan du 18 mai au 3 juin 2009 pour préparer le Championnat d'Europe qui aura lieu du 2 au 12 juillet en Suède.
- U19 Filles : le Championnat du Monde aura lieu à Bangkok. De nombreuses joueuses qualifiées sont issues du Centre Fédéral.
- U20 Filles : Alain JARDEL a dû descendre jusqu'en NF2 pour constituer son groupe à cause des engagements des autres catégories d'âge.
- Séniors Filles : une partie de l'Equipe est en stage à Bourges. L'objectif principal est l'individualisation du travail.

- U16 Garçons : ils viennent de vivre deux tournois difficiles. Cette équipe manque de constance et spécialement dans le secteur de l'adresse. Il manque principalement un leadership et du vécu. En outre ils vont participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.
- U18 Garçons : ils ont gagné un tournoi cependant il manquait dans les équipes présentes la Turquie, la Lituanie et la Serbie. Cette équipe doit avoir absolument de l'ambition.
- U19 Garçons : le Championnat du Monde aura lieu en Nouvelle-Zélande mais il subsiste des problèmes de participation de certains joueurs. De plus la préparation risque d'être un peu plus difficile du fait de l'éloignement de cette compétition.

- U20 Garçons : L'équipe est au complet pour disputer les Championnats d'Europe qui auront lieu en Grèce. Cependant le poste n°3 reste à pourvoir, l'entraîneur va faire appel à des joueurs qui évoluent à l'étranger.
- Séniors : ils vont devoir passer par des matchs de qualifications pour le Championnat d'Europe qui aura lieu en septembre en Pologne.

Patrick BEESLEY revient sur la Charte d'Engagement Moral signée par les 29 joueurs qui composent le Groupe France. L'objectif ici est de fédérer les joueurs autour d'un projet commun qui va au-delà de la qualification au Championnat d'Europe, il ne faut pas perdre de vue les Jeux Olympiques de 2012. Cette charte permet aussi de rappeler aux joueurs qu'en plus de l'honneur d'être sélectionné, il y a un devoir moral et physique à respecter. La liste des 15 joueurs sera divulguée en juin prochain.

Bernard GAVA : pourquoi les entraîneurs ne figurent pas dans la liste des signataires de la Charte avec les joueurs ?

Patrick BEESLEY : l'engagement de cette charte est moral. La volonté ici est de communiquer sur la force et la motivation de l'ensemble de joueurs du Groupe France.

Philippe RESTOUT : il aurait été intéressant que la charte signée soit distribuée en même temps que la photo aux membres du Comité Directeur.

Le support est présenté au Comité Directeur.
Une copie leur sera transmise prochainement par la Secrétaire Générale.

Roselyne BIENVENU souhaite souligner la qualité de cet outil que ce soit en terme d'engagement, de communication et de retombées. Au-delà des joueurs cela fait écho dans la dynamique auprès des acteurs du basket français. Il serait intéressant d'engager une démarche similaire pour l'Equipe de France Féminine.

Yvan MAININI : l'Equipe de France Féminine n'a pas rencontré la même crise. L'approche ne peut être similaire au Groupe France Masculin. Quelque chose sera fait pour communiquer autour de cette équipe mais sous une forme différente.

Jean-Pierre DE VINCENZI revient sur la problématique du Centre Fédéral. Les sorties vers les clubs de Haut-Niveau sont de plus en plus difficiles à gérer car des Agents Sportifs mettent de plus en plus de bâtons dans les roues. D'autre part des entraîneurs de Pro A et Pro B n'attendent pas la sortie des joueurs pour essayer de les recruter. Patrick BEESLEY du fait de son poste auprès de l'Equipe de France A ne pourra plus assurer cette mission, une aide grâce à la nouvelle réorganisation serait souhaitable.

Patrick BEESLEY : la sortie du Centre Fédéral se déroule de façon peu ordinaire cette année car, contrairement à ce qui a été fait précédemment, les jeunes partent seuls sur les visites de club. 11 garçons (dont 1 part en Université aux Etats-Unis) et 5 Filles (dont 1 part aux Etats-Unis, 2 vont signer à la LFB et 1 part en NF1) quittent le Centre Fédéral.

Jean-Pierre SIUTAT : concernant l'accueil des matchs de qualification au Championnat d'Europe à Pau les 8 et 14 août 2009, un Comité d'Organisation a été mis en place en collaboration avec l'Elan Béarnais, Pau-Lacq-Orthez, la Ligue Régionale Aquitaine, le Comité Départemental Pyrénées-Atlantiques et le Comité Départemental des Landes. La billetterie a été ouverte la semaine dernière sur l'Elan Béarnais, 750 places ont été vendues pour la Finlande et 1000 pour l'Italie. Des places VIP seront aussi mises en vente. Une réelle convivialité et aventure humaine est attendue, la création d'un village aux couleurs du sud-ouest est en projet.

d) Informatique

Marie-Noëlle SERVAGE informe les membres du Comité Directeur que pour effectuer la bascule de saison le système informatique sera fermé du 2 juin 2009 18h00 au 15 juin 12h00 pour les services décentralisés. Le délai sera plus court pour les services internes.

e) Statistiques

Marie-Noëlle SERVAGE : depuis sa mise en œuvre le système de statistiques a subi de nombreuses évolutions et il est devenu instable. Elle précise cependant, que tous les problèmes ne sont pas exclusivement liés au logiciel.

Marie-Noëlle SERVAGE poursuit son exposé en faisant un état des lieux de l'alternative qui sera mise en place pour pallier aux problèmes statistiques. La FIBA-Monde tient à la disposition des fédérations un logiciel ; il est en cours de traduction et d'aménagement pour correspondre aux attentes de la FFBB. La phase à suivre sera la formation par les statisticiens qui ont testé ce logiciel pour être opérationnel au début de la saison prochaine. Il sera présenté lors du forum de l'Assemblée Générale à Lille.

Yvan MAININI : il faut souligner ici que bon nombre de problèmes sont dus aux clubs qui ne saisissent pas les informations à temps.

Thierry BALESTRIERE souhaite un calendrier approximatif des formations.

Marie-Noëlle SERVAGE : il faut attendre la forme finalisée du logiciel.

Thierry BALESTRIERE : ne pourrait-on pas le tester lors des phases finales à Pau ?

Yvan MAININI : c'est une bonne initiative.

f) Assemblée Générale FIBA-Europe

Jean-Pierre HUNCKLER revient sur l'Assemblée Générale de la FIBA-Europe à Cannes :

- 51 pays présents sur 52 ce qui représente un total de 170 personnes
- une équipe d'organisation réactive qui a pu favorablement répondre aux attentes de chacun
- plus de 80 % des congressistes sont repartis le dimanche soir et lundi matin

Il souhaite particulièrement remercier pour cette belle réussite :

- Daniel BES, Président du Comité Départemental des Alpes-Maritimes
- Patrick COLLETTE, Président de la Ligue Régionale Côte d'Azur
- Catherine BARRAUD pour son énorme travail administratif
- Yannick SUPIOT
- Philippe LEGNAME
- Francis FLAMME
- Goran RADONJIC
- Marie-Noëlle SERVAGE
- Les membres du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et les bénévoles locaux qui ont sans hésiter aidé sur place au bon déroulement de cet événement
- Bernard BROCHAND, Député Maire de Cannes
- Michel VAUZELLE, Président du Conseil Régional PACA
- Eric CIOTTI, Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes

g) Championnat d'Europe U18 à Metz

Rémy GAUTRON : Yann BARBITCH suit de près cette organisation et se déplace régulièrement à Metz pour faire un point sur place. Il reste à finaliser les aspects budgétaires et affiner l'équipe d'organisation autour de Gérard BERGER, Président du Comité Départemental de Moselle et André TERNARD, Président de la Ligue Régionale de Lorraine.

Yvan MAININI rappelle que le Championnat d'Europe U18 aura lieu du 23 juillet au 2 août 2009. Les membres du Comité Directeur sont cordialement invités à assister à ce championnat de bonne qualité.

h) Championnat Pré-National et Espoirs PRO B

Yvan MAININI : il s'agit là d'un rappel. Il est primordial que les Ligues Régionales appliquent le règlement fédéral concernant le Championnat de Pré-National dans lequel les Espoirs Pro B ont l'autorisation de jouer sous convention de formation.

5. Questions Diverses

Gérald NIVELON informe les membres du Comité Directeur de la signature par Yvan MAININI de la Charte du Sport pour le Développement Durable lors de l'Assemblée Générale Elective du CNOSF le 19 mai prochain. Cette charte, remise à chaque membre du Comité Directeur, précise que la notion de « Développement Durable » ne se limite pas aux questions purement environnementales. Il souhaite également mettre en avant les réflexions de la CFAMC sur le barème de valorisation des courtes distances.

Yvan MAININI : l'initiative est effectivement intéressante mais pas actée. Il faut éviter de créer un effet pervers sur la question.

Gérald NIVELON fait part de son regret du départ de David VALLEE du personnel de la FFBB.

Yvan MAININI : beaucoup de personnes de qualité ont un jour quitté la FFBB pour suivre une autre carrière. Ils restent toujours les bienvenus dans les locaux.

Jean-Marie FLORET fait un rapide point sur les universités d'été qui se dérouleront du 24 au 28 août dans le Puy de Dôme à Murol :

- le module « devenir, être et rester dirigeant » sera commun à tous les participants
- plusieurs choix de modules possibles :
 - o « Partenariat »
 - o « Animer, motiver »
 - o « De l'information à la communication »
 - o « La démarche projet »
- une table ronde reprendra les thèmes abordés lors de la réunion CTF en mars dernier :
 - o Emploi : « aide à l'emploi et formation professionnelle »
 - o S'ouvrir à de nouvelles pratiques « Femmes et Basket » et « Basket et insertion »,
 - o Développement Durable : « Le bilan carbone et l'Agenda 21 » et « Communication et impression dans le développement durable »
 - o S'ouvrir à de nouveaux financements: « Dispositif d'aide aux associations » et « Accompagnement éducatif »

Jacques DENEUX informe le Comité Directeur de l'organisation ce week-end de deux rassemblements :

- Les arbitres de Haut Niveau qui vont faire les Play Offs à Bercy
- Les évaluateurs de Haut Niveau en dehors de la Pro A à la FFBB

Il souhaite également remercier Jean-Marie FLORET et la Commission de Formation pour leur aide lors du Forum de l'arbitrage à Martigues la semaine dernière.

Jacqueline PALIN : la finale des TIC aura lieu du 20 au 24 mai 2009 à Rodez et celle des TIZ sera aux mêmes dates à Bourges.

Cathy GISCOU informe le Comité Directeur du prochain Forum National du Mini Basket qui aura lieu les 28, 29 et 30 août 2009 à Bourges.

Sophie GABORY souhaite un référentiel concernant les remises de label pour les Ecoles Françaises de MiniBasket suite à sa désignation pour représenter la FFBB lors de la cérémonie du club de Luçon le 2 mai dernier.

Nadine GRANOTIER : un protocole existe ; il est envoyé aux clubs pour qu'ils puissent organiser cet événement dans les meilleures conditions. Ce document sera transmis aux membres du Comité Directeur pour information.

Elle précise que la liste des Ecoles Françaises de MiniBasket doit être mise à jour sur le site internet.

Philippe LEGNAME : est-il possible que les Championnats de France NF3 se déroulent aussi le samedi soir ?

Yvan MAININI : cette question est récurrente mais les clubs n'y sont pas favorables. Une étude doit être menée pour voir si la tendance est toujours la même.

Jacques DENEUX : il ne faut pas oublier de consulter les arbitres sur ce sujet.

Marie-Noëlle SERVAGE demande aussi la consultation des clubs concernés qui ont à gérer les plannings.

Rémy GAUTRON : les notes de frais doivent être transmises au Service Comptabilité avant le 30 mai 2009.

Marie Noëlle SERVAGE rappelle aux membres du Comité Directeur qu'il faut transmettre les rapports moraux pour l'Assemblée Générale dans les plus brefs délais.

Un courrier sera mis à disposition des administrateurs des binômes qui présenteront la nouvelle politique fédérale en province pour assurer l'organisation de la réunion en relation avec les Présidents des Ligues ou Comités et faire ainsi remonter les informations sur les personnes à inviter.

Jean-Yves GUINCESTRE : où en sont le Président de la FFBB et la DTBN concernant la déclinaison locale des filières excellence car dans certaines Ligues il n'y a plus de DRDJS ni de Pôles ?

Jean-Pierre DE VINCENZI : la filière d'excellence va s'appeler désormais le Parcours de l'Excellence Sportif et aura de nouveaux objectifs.

Jean-Marc JEHANNO : il serait pertinent d'avoir les dates des Assemblées Générales des Ligues et Comités pour organiser au mieux les réunions « Tour de France » autour de la nouvelle réorganisation fédérale.

Marie-Noëlle SERVAGE : cette information est disponible auprès du Secrétariat Général.

Françoise AMIAUD : le match de gala est décalé au 30 juillet prochain lors de la rencontre entre l'Equipe de France et la Hongrie à Coubertin.

Jean-Claude BOIS : le Conseil d'Honneur continue de faire évoluer le Challenge de l'Esprit Sportif Jacques DORGAMBIDE et a trouvé appui auprès de l'informatique pour mieux répertorier les fautes techniques sur les différents championnats.

René KIRSCH : concernant la Commission Salles et Terrains, 7300 salles sont répertoriées dont 2200 classées.

David ATTAR remercie le Comité Directeur pour son invitation et la possibilité à la Ligue Picardie d'organiser le stage des U19 ainsi que le match France-Australie à Beauvais le 8 juin prochain.

Yvan MAININI propose au Comité Directeur 9 nouveaux labels Ecoles Françaises de Mini Basket pour une durée de 3 ans:

FC Mulhouse Basket (68), Avenir Grandfonds Sportif (47), ASPTT Charleville Mézières (08), Crépy En Valois (60), Le Portel Cote D'opale (62), Eveil Récy St Martin (51), ADA Blois (41), Foyer Des Jeunes De Bellay (01), Saint Aubin Maylis (40)

Accord du Comité Directeur

Nadine GRANOTIER précise qu'il s'agit d'une première école labellisée pour les Comités 68, 40 et 41.

Prochaine réunion du Comité Directeur le Dimanche 28 Juin 2009 à 09h30 à Lille